Santé publique: programme d'action communautaire 1997-2001 en matière de surveillance de la santé

1995/0238(COD) - 22/10/1996

Le rapporteur, M.Poggiolini (PPE,I), s'est déclaré insatisfait de la position commune présentée par le Conseil, qui n'a repris entièrement que 2 des 44 amendements déposés par le Parlement en première lecture; entre autres, il a critiqué l'excès de parcimonie de la part du Conseil en matière de financements accordés. En revanche, il a soutenu la nécessité: d'harmoniser par degrés les méthodes de récolte des données sur la santé publique; de reporter le financement de 13 Mécus à 20 Mécus pour le programme quinquennal; de créer un observatoire européen de la santé publique, chargé d'analyser les données et les coûts dans chaque pays; enfin, d'attribuer un caractère consultatif au comité chargé d'assister la Commission. Le commissaire Flynn a déclaré qu'il pouvait accepter la plupart des amendements proposés, à savoir 10 sur 19. En ce qui concerne notamment l'amendement sur le budget, M. Flynn s'est déclaré en principe favorable à l'augmentation, mais il a rappelé les marges de manoeuvre très limitées dans le contexte de la ligne budgétaire numéro 3; selon le commissaire, il appartiendra donc à la procédure de conciliation de résoudre la question.